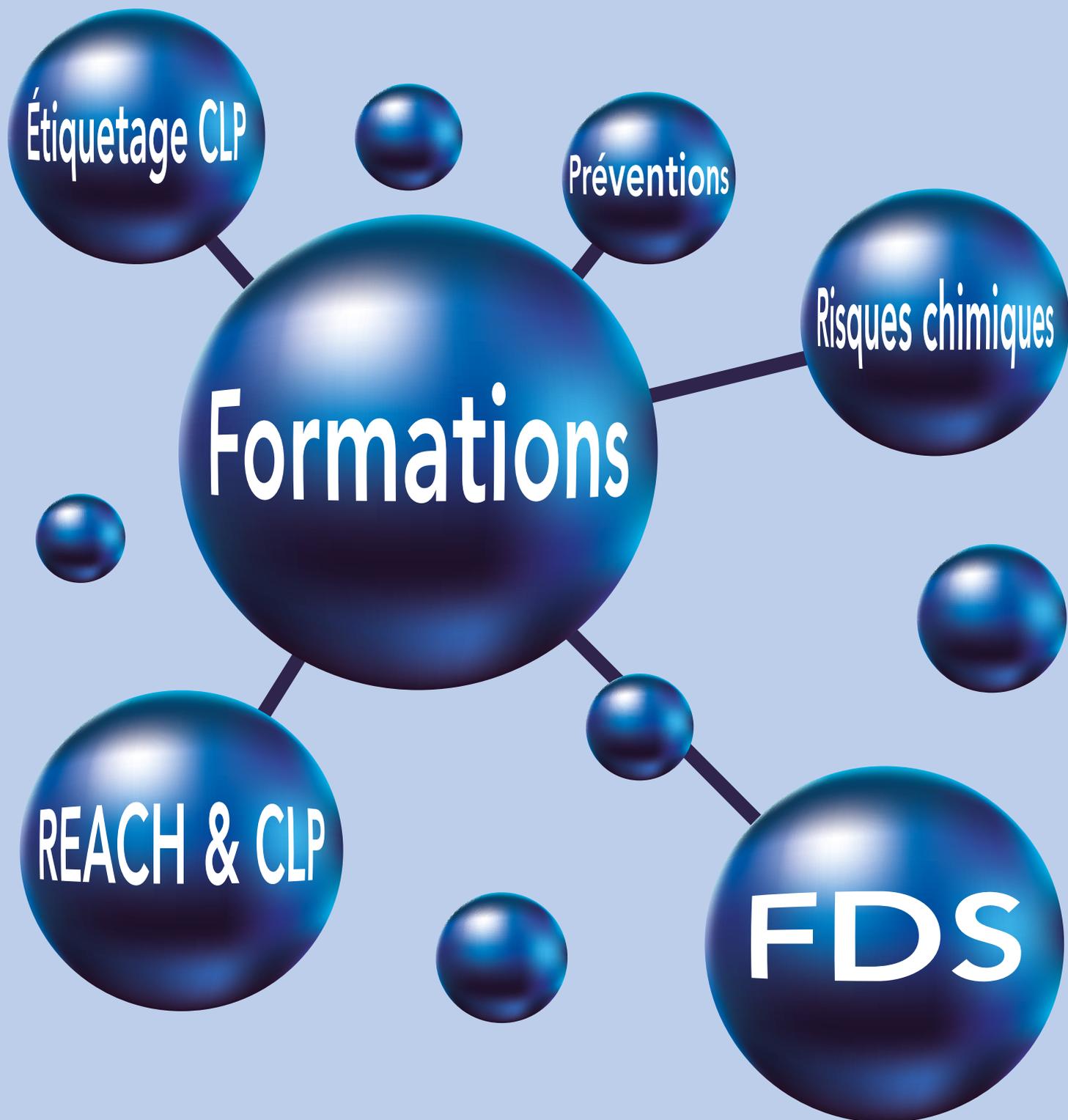


# ÉTIQUETAGE LÉGAL

PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Catalogue 2020



# Sommaire

## Formation sur la classification et l'étiquetage de marchandises dangereuses

- ▶ Règlements européens REACH & CLP: Quelles responsabilités pour le Chef d'entreprise ?
- ▶ Les fondamentaux pour rédiger une FDS: Fiches de données de sécurité: les Fondamentaux.
- ▶ CLP: Classification Labelling & Packaging: Classification et étiquetage des produits chimiques. Les évolutions de la réglementation.
- ▶ Gestionnaire: Les fondamentaux pour mettre en place une gestion globale des produits chimiques.
- ▶ Risques chimiques en entreprise: Évaluation des risques chimiques en entreprise.
- ▶ Prévention des risques professionnels: Formation des personnels manipulant des produits chimiques.

## Supports sur la classification et l'étiquetage de marchandises dangereuses

- ▶ Outils pédagogiques:
  - ▷ Aide mémoire.
  - ▷ Affiche au poste de travail.
  - ▷ Consignes de sécurité par poste de travail.

## Contact



33 (0)3 88 66 39 10



33 (0)3 88 67 18 29



25 C Rue du Maréchal Lefebvre  
67100 STRASBOURG



formations@etiquetage-legal.eu

Une gamme de services adaptés à vos besoins  
pour la prévention des risques chimiques



Réalisation et impression d'étiquetage CLP<sup>1</sup> conforme

Rédaction et mise à jour de vos FDS<sup>2</sup>

<sup>1</sup> CLP: Classification Labelling & Packaging / <sup>2</sup> FDS: Fiche de Données de Sécurité



# LES FONDAMENTAUX POUR RÉDIGER UNE FDS

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : LES FONDAMENTAUX

### Contexte :

La réglementation mondiale évolue au travers de REACH et du SGH, l'objectif est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en garantissant la libre circulation des substances et/ou mélanges sur le marché intérieur.

En Europe le Système Global Harmonisé – SGH est transposé dans le règlement CLP.

Suivant le règlement n°453/2010 modifiant le règlement n°1907/2010, les fiches de données de sécurité doivent être mise à jour afin d'intégrer ces évolutions réglementaires.

### Objectifs :

Identifier et comprendre les évolutions réglementaires et intégrer les étapes nécessaires pour élaborer une FDS conforme.

### Entreprises concernées :

Toute société devant fournir des Fiches de Données de Sécurité.

### Public et pré-requis :

Dirigeant d'entreprise, Responsable HSE, Rédacteur de FDS, Responsable de laboratoire.

### Programme :

- ▶ La réglementation Européenne et Française – Déclinaison de REACH, SGH, Code du travail et réglementations transports.
- ▶ Les objectifs du SGH et son champ d'application.
- ▶ Le règlement européen CLP :
  - ▷ Les spécificités du CLP : Classification Labelling & Packaging.
  - ▷ Les échéances et périodes transitoires.
  - ▷ Les classes de danger : santé, physique, pour l'environnement.
  - ▷ Les procédures d'étiquetage et d'emballage.
  - ▷ Introduction au changement de seuils – Tableau de conversion.
- ▶ Fiches de données de sécurité :
  - ▷ Présentation du règlement 453/2010 CE.
  - ▷ Présentation du guide de l'ECHA Élaboration des FDS - Étude de cas.
  - ▷ Analyse par section et sous section du contenu d'une FDS.
  - ▷ FDS-e : structure et annexe.
  - ▷ Étude du guide R12 de l'ECHA - Zoom sur les descripteurs d'usages.
  - ▷ Préparation - Les éléments indispensables à l'élaboration d'une FDS.
- ▶ Classification des substances et mélanges dangereux :
  - ▷ Les règles de calculs.
  - ▷ Ce qui changent entre DPD et CLP.
  - ▷ Les données physico-chimiques.
- ▶ Transport de marchandises dangereuses, lien avec la section 14.
- ▶ Boîtes à outils : les liens ECHA, ouvrages et notion de veille réglementaire.

**Durée :** 1 journée.

### Formation intra entreprise :

Contenu adapté préalablement à vos produits chimiques dangereux.

Version PUB

FDS à vocation publicitaire sans aucune valeurs réglementaires.  
Objet : présentation lien FDS - Etiquette par QR Code

---

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du Produit : CARBURANT TA  
Utilisation recommandée / Restrictions : Carburant pour moteurs à turbine adaptée à l'aviation.  
Fournisseur : ETIQUETAGE LÉGAL  
25 C Rue du Maréchal Lefebvre  
BP 80244  
67021 STRASBOURG Cedex  
France  
Téléphone : 03 88 66 39 10  
Numéros d'Appel d'Urgence : 11 98 66 87 03

---

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers : Liquides inflammables, Catégorie 2  
Corrosion ou irritation de la peau, Catégorie 2  
Toxicité spécifique au niveau de l'environnement, Catégorie 3, effet narcotique  
Risques en cas d'inhalation, Catégorie 1  
Risques chroniques pour l'environnement, Catégorie 2  
Risques aigus pour l'environnement aquatique, Catégorie 2

Éléments d'étiquettes GHS  
Symbole(s) :

Mots indicateurs : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:  
H228: Liquide et vapeurs inflammables.  
DANGERS POUR LA SANTÉ :  
H315: Entraîne des irritations à la peau.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :  
H401: Toxique pour les organismes aquatiques.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes.

Date d'impression 08.06.2011 1/15



# CLP: CLASSIFICATION LABELLING & PACKAGING

## CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES. LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION.

### Contexte:

La réglementation mondiale évolue au travers de REACH et du SGH, l'objectif est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en garantissant la libre circulation des substances et/ou mélanges sur le marché intérieur.

En Europe le Système Global Harmonisé – SGH est transposé dans le règlement CLP.

L'objectif est d'harmoniser les règles relatives à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

### Objectifs:

Identifier et comprendre les évolutions réglementaires et les nouvelles responsabilités associées.

### Entreprises concernées:

Toute société utilisatrice de produits chimiques.

### Public et pré-requis:

Dirigeant d'entreprise, Responsable HSE, Responsable environnement, Responsable sécurité, Médecin du travail, Responsable production, Responsable logistique, Responsable formation, Chef de projet REACH, Consultant, Avocat, Juriste.

### Programme:

- ▶ La réglementation Européenne et Française – Déclinaison de REACH, SGH, Code du travail et réglementations transports.
- ▶ Les objectifs du SGH et son champ d'application.
- ▶ Le règlement européen CLP:
  - ▷ Les spécificités du CLP: Classification Labelling & Packaging.
  - ▷ Les nouvelles responsabilités en tant que fabricants, importateurs et utilisateurs avals.
  - ▷ Les nouvelles terminologies du règlement.
  - ▷ Les classes de danger: santé, physique, pour l'environnement.
  - ▷ Le processus de classification.
  - ▷ Les procédures d'étiquetage et d'emballage.
  - ▷ Introduction au changement de seuils – Tableau de conversion.
  - ▷ Impact sur la Fiche de Données de Sécurité (FDS).
- ▶ Les actions à mener en priorité:
  - ▷ Établir votre recensement des produits.
  - ▷ Évaluer la dangerosité des produits.
  - ▷ Re-classification et ré-étiquetage: comment faire et quels outils sont disponibles ?
  - ▷ Former votre personnel.
- ▶ Cas pratique sur une classification, un étiquetage et sur l'étude critique d'une FDS et son annexe.

**Durée:** 1 journée.

### Formation intra entreprise:

Contenu adapté préalablement à vos produits chimiques dangereux.



# GESTIONNAIRE

## LES FONDAMENTAUX POUR METTRE EN PLACE UNE GESTION GLOBALE DES PRODUITS CHIMIQUES

### Contexte :

La pression réglementaire s'intensifie, les **produits chimiques** sont au cœur d'une évolution majeure pour l'entreprise.

La **classification des dangers**, l'**identification des dangers**, l'**évaluation des risques**, les **FDS**,

le suivi de l'exposition des salariés, les règles de stockage, d'utilisations et de transports... Comment s'assurer que tout est pris en compte ?



### Objectifs :

- ▶ Identifier les évolutions réglementaires et vos nouvelles obligations relatives au CLP.
- ▶ Comment re-classifier et ré-étiqueter vos produits.
- ▶ Identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre sur site pour le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques.
- ▶ Acquérir les fondamentaux pour réaliser l'évaluation qualitative des risques chimiques et l'intégrer dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

### Entreprises concernées :

Toute société utilisatrice de produits chimiques.

### Public et pré-requis :

Dirigeant d'entreprise TPE/PME, Responsable HSE, Responsable sécurité, Médecin du travail, Responsable production, Responsable logistique, Membre du CHSCT, Consultant.

### Programme Jour 1 :

- ▶ La réglementation Européenne et Française – Déclinaison de **REACH**, **SGH**, **Code du travail** et réglementations transports.
- ▶ Définition des termes : substances – préparations – mélanges – danger – risque – prévention – protections ainsi que des nouvelles terminologies du règlement SGH.
- ▶ Le **règlement européen CLP** :
  - ▷ Les spécificités du CLP : Classification Labelling & Packaging.
  - ▷ Les échéances et périodes transitoires.
  - ▷ Les nouvelles responsabilités en tant que fabricants, importateurs et utilisateurs avals.
  - ▷ Les classes de danger : santé, physique, pour l'environnement.
  - ▷ Le processus de classification.
  - ▷ Les procédures d'étiquetage et d'emballage.
  - ▷ Introduction au changement de seuils – Tableau de conversion.
  - ▷ Impact sur la Fiche de Données de Sécurité (FDS).
- ▶ Gérer la **période transitoire** :
  - ▷ Établir votre recensement des produits.
  - ▷ Évaluer la dangerosité des produits.
  - ▷ Re-classification et ré-étiquetage : comment faire et quels outils sont disponibles ?
  - ▷ Double classification : les dispositions prévues pour la période transitoire.
- ▶ Les **actions à mener en priorité** :
  - ▷ L'inventaire.
  - ▷ Le classement et le ré-étiquetage des substances.
  - ▷ Former votre personnel.
- ▶ Cas pratique sur une classification, un étiquetage et sur l'étude critique d'une FDS et son annexe.

### Formation intra entreprise :

Contenu adapté préalablement à vos produits chimiques dangereux et à votre organisation production et laboratoire, le cas échéant.

Suite ▶



## LES FONDAMENTAUX POUR METTRE EN PLACE UNE GESTION GLOBALE DES PRODUITS CHIMIQUES

### Programme Jour 2:

- ▶ Notion de toxicologie industrielle.
- ▶ Mode de pénétration dans l'organisme.
- ▶ Sources d'information : FDS – Fiche toxicologique INRS – Mode opératoire – Consignes...
- ▶ Les bases d'une évaluation des risques adaptée à chaque contexte :
  - ▷ L'inventaire.
  - ▷ L'identification des dangers.
  - ▷ Le choix d'une clef de cotation.
  - ▷ L'évaluation sur site de l'exposition du personnel – Aspects qualitatif et quantitatif.
  - ▷ La transcription des résultats en lien avec le document unique, la fiche d'exposition individuelle, les fiches aux postes de travail et la formation du personnel.
- ▶ **Approche quantitative :**
  - ▷ Les obligations.
  - ▷ Locaux à pollution spécifique.
  - ▷ Mesures à réaliser dans le cas d'exposition aux substances toxiques.
- ▶ Exercices (projection de photos d'une situation sur diaporama).
- ▶ Conclusion de la session sous forme d'un rappel des actions à engager en distinguant obligations et recommandations.



**Durée :** 2 journées.

## MODULES COMPLÉMENTAIRES

### Objectifs:

Les 2 modules complémentaires à la formation GGPC ont pour objectif de mettre en œuvre les acquis de la formation lors de sessions d'observation et d'étude sur site.

### Programme des modules:

- ▶ Module 1: réalisation d'un Auto diagnostic Site sur l'application de la réglementation relative aux produits chimiques.
  - ▷ Identification du champs réglementaire à prendre en compte.
  - ▷ Visite des locaux en groupe.
  - ▷ Débriefing en salle.
  - ▷ Élaboration d'une liste d'actions correctives et bonnes pratiques à développer et mettre en œuvre.
- ▶ Module 2: réalisation de l'Évaluation du risque du site.
  - ▷ Étude de l'inventaire des produits chimiques.
  - ▷ Définition du périmètre de l'évaluation des risques et de la méthode à mettre en œuvre.
  - ▷ Choix d'une clef de cotation.
  - ▷ Visite sur site pour observer les situations et évaluer les situations observées.
  - ▷ En salle, élaboration de la matrice de cotation et du document de synthèse.



La durée de chaque module sera comprise entre 1 et 3 jours en fonction des spécificités de chaque entreprise.

Pré requis technique pour le module 2: disposer de l'inventaire des produits chimiques sur fichier Excel.

**Durée :** Entre 1 et 3 jours par module.



# RISQUES CHIMIQUES EN ENTREPRISE

## ÉVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES EN ENTREPRISE

### Contexte :

Le code du travail impose aux dirigeants, au travers des principes généraux de prévention, d'identifier, d'évaluer, d'éliminer ou de maîtriser les risques induits par les produits chimiques présents et mis en œuvre.

### Objectifs :

Former le personnel encadrant pour réaliser l'évaluation des risques chimiques de l'entreprise.

### Entreprises concernées :

Toute société utilisatrice de produits chimiques.

### Public et pré-requis :

Dirigeant d'entreprise, Responsable HSE, Responsable environnement, Responsable sécurité, Médecin du travail, Responsable production, Responsable logistique, Responsable formation, Chef de projet REACH, Consultant, Avocat.



### Programme :

- ▶ La réglementation applicable.
- ▶ Définition des termes : substances – préparations – mélanges – danger – risque – prévention – protections.
- ▶ Les risques au travers du code du travail actuel.
- ▶ Les nouvelles classes et catégories de danger au travers du CLP.
- ▶ Notion de toxicologie industrielle.
- ▶ Mode de pénétration dans l'organisme.
- ▶ Sources d'information : FDS – Fiche toxicologique INRS – Mode opératoire – Consignes...
- ▶ Les bases d'une évaluation des risques adaptée à chaque contexte :
  - ▷ L'inventaire.
  - ▷ L'identification des dangers.
  - ▷ Le choix d'une clef de notation.
  - ▷ L'évaluation sur site de l'exposition du personnel - Aspects qualitatif et quantitatif.
  - ▷ La transcription des résultats en lien avec le document unique, la fiche d'exposition individuelle, les fiches aux postes de travail et la formation du personnel.
  - ▷ Les procédures d'étiquetage et d'emballage.
  - ▷ Introduction au changement de seuils – Tableau de conversion.
  - ▷ Impact sur la Fiche de Données de Sécurité (FDS).
- ▶ Exercices (projection de photos d'une situation sur diaporama).
- ▶ Approche quantitative :
  - ▷ Les obligations.
  - ▷ Locaux à pollution spécifique.
  - ▷ Mesures à réaliser dans le cas d'exposition aux substances toxiques.

**Durée :** 1 journée.

### Formation intra entreprise :

Support de formation adapté préalablement en fonction des actions liées aux principes généraux de prévention déjà mis en place.



# PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## FORMATION DES PERSONNELS MANIPULANT DES PRODUITS CHIMIQUES

### Contexte:

Dans le cadre des **obligations du chef d'établissement** transcrites dans les principes généraux de prévention du **code du travail**, l'**information** et la **formation** des personnels manipulant des produits chimiques est obligatoire.

### Objectifs:

- ▶ Apprendre à reconnaître les dangers et comprendre l'impact potentiel sur la santé et la sécurité de la personne.
- ▶ Acquérir les réflexes à mettre en œuvre sur site pour le stockage, l'utilisation dans le cas de situations accidentelles.

### Entreprises concernées:

Toute société utilisatrice de produits chimiques.

### Public et pré-requis:

Toute personne pouvant dans le cadre de ses fonctions manipuler ou travailler au voisinage de produits chimiques. Pour exemple: opérateur sur ligne, agent de fabrication, agent de maintenance, laborantin, membre du CHSCT, animateur HSE, cariste, agent de nettoyage...

### Programme:

- ▶ Définition des termes: **danger** – **risque** – **prévention** – **protection**.
- ▶ Présentation des grandes familles de produits chimiques.
- ▶ Mode de pénétration dans l'organisme.
- ▶ **Reconnaître un produit chimique** et savoir **identifier les dangers**.
- ▶ Les étiquettes pouvant être rencontrées sur site: **Code du travail**, **CLP** et **Transport**.
- ▶ Les **acteurs internes** pouvant apporter aides et recommandations.
- ▶ Les **bonnes pratiques** à respecter.
- ▶ La conduite à tenir en cas d'incident et d'accident.

**Durée:** 7 heures.

### Formation intra entreprise:

Contenu et structure adapté à votre organisation de production.



